

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 13 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'article qui vise à exonérer les résidents à l'étranger qui paient l'impôt sur le revenu en France indépendamment de leur appartenance à l'Union européenne.